



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 48184

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'état d'avancement des actions menées par la France pour la libération d'un jeune soldat franco-israélien. En effet, le changement de Premier ministre en Israël a suscité une relance de ce dossier dans les pourparlers de paix et de rapprochement entre les différentes factions palestiniennes. Les exemples des précédents cas d'otages ont prouvé un certain paradoxe dans la meilleure attitude à adopter. Il apparaît en effet que la diplomatie « secrète », voire souterraine, s'avère souvent efficace et profitable. Toutefois, celle-ci doit aussi s'accompagner d'une mobilisation constante de l'opinion qui ne doit pas faire sombrer le dossier dans l'oubli. Dès lors, pour cette affaire, la France se doit de poursuivre des actions multilatérales, dans une certaine discrétion, mais qui doit tout de même réaliser un point régulier de suivi du dossier par notre diplomatie s'agissant d'un jeune franco-israélien. Il tient donc à lui signaler qu'il l'interrogera donc chaque mois, par une question publiée au Journal officiel, en espérant pour une période la plus écourtée possible, ce qui lui permettra de le tenir informé, pour ce qu'il peut en dire, du cheminement des négociations dans ce dossier. Il lui demande donc en cette mi-avril 2009, de lui indiquer cet état d'avancement.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur l'action de la France pour obtenir la libération de Gilad Shalit. La France a toujours condamné avec la plus grande fermeté le maintien en captivité du soldat franco-israélien. Sa libération est une priorité et la France souhaite qu'elle intervienne dans les plus brefs délais. La France a toujours appelé et continuera d'appeler à la libération immédiate et inconditionnelle de M. Shalit. Elle ne cessera d'exiger de ses ravisseurs sa libération, ainsi que des gestes humanitaires et des signes de vie. La France mobilise, afin d'y parvenir, tous les canaux d'influence dont elle dispose. Soutenant activement la médiation égyptienne, elle évoque systématiquement le sort de Gilad Shalit au cours des entretiens politiques franco-israéliens, ainsi qu'avec un grand nombre de ses partenaires afin de sensibiliser ses interlocuteurs à ce sujet. En outre, la France entend favoriser la libération de Gilad Shalit dans le cadre des efforts de sortie de crise et de consolidation du cessez-le-feu dans la bande de Gaza. Elle s'est ainsi pleinement impliquée pour obtenir le cessez-le-feu, notamment en oeuvrant pour que puisse être adoptée au Conseil de sécurité des Nations unies la résolution 1860 appelant à un cessez-le-feu durable, le 8 janvier 2009, alors que la France présidait le conseil de sécurité. La France s'est concentrée sur la consolidation de la trêve, à la suite des déclarations unilatérales de cessez-le-feu du Hamas et d'Israël. Enfin, les autorités françaises maintiennent un contact très étroit avec la famille de Gilad Shalit : l'ambassadeur de France en Israël lui a remis en main propre un courrier du Président de la République, le 19 mars 2009, pour la commémoration du millième jour de détention de Gilad Shalit. La France poursuivra sans relâche tous ses efforts jusqu'à la libération de son compatriote.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 48184

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 5 mai 2009, page 4093

**Réponse publiée le** : 23 juin 2009, page 6105